



# ACCUEIL DE LOISIRS

## ÉTÉ 2018



L'accueil de loisirs communal sera ouvert du Lundi 09 juillet au Vendredi 31 Août 2018.

**Pour les enfants Craurois nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 juin 2015.**

L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SE DÉROULERA DANS LES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ARQUETS ; LE NUMERO DE TÉLÉPHONE EST LE : **06.31.41.15.64**

Les jeunes de 11 ans révolus (nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007) seront accueillis par l'association JIS.

L'Accueil de Loisirs est assuré du lundi au vendredi de **8h45 à 17h00**, hors jours fériés.

Une garderie est assurée pour les enfants dont les parents travaillent, le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **17h00 à 17h45**.

*Pour les enfants résidant à la Moutonne, un point d'accueil sera mis en place le matin à partir de 7h30 à l'école Jules FERRY. Un bus partira à 8h15 vers l'Accueil de loisirs des ARQUETS pour les amener.*

*Le soir, les enfants seront déposés vers 17h15 devant l'école Jules FERRY (pas d'accueil sur place, les enfants doivent être récupérés immédiatement).*

Les tarifs sont établis en fonction des revenus.

Taille de la famille	Tarif journalier Revenus mensuels x %	Tarif journalier minimum par enfant	Tarif journalier maximum par enfant
1 enfant à charge	0,45 %	4 euros	21.50 euros
2 enfants à charge	0,35 %	4 euros	16 euros
3 enfants à charge ou 2 enfants au centre	0,30 %	4 euros	13.70 euros

Calcul du coût : avis d'imposition des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer.

Totaliser toutes les sommes perçues avant abattement. Diviser par 12 (mensuel). Multiplier par le taux indiqué ci-dessus. Vous obtiendrez ainsi le montant, par jour et par enfant, qui vous sera demandé lors de la confirmation du séjour en Accueil de loisirs.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT**

### **1 - Première étape : LA PRÉ-INSCRIPTION**

Compléter le formulaire de préinscription et le déposer au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, **avant le Vendredi 20 Avril 2017 à 17h00, dernier délai.**

Les documents requis doivent impérativement accompagner la demande d'inscription. Faute de quoi, le service ne pourra traiter la demande.

**VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT FOURNIR LES COPIES DES PIÈCES SUIVANTES (le service ne fait pas les copies):**

**Pour tous :**

- **L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (dernier avis reçu)**
- **Le dernier bulletin de salaire des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer**
- **L'attestation d'assurance extrascolaire**

**EN RAISON DE NOMBREUSES DEMANDES D'ANNULATION QUI ONT EU LIEU LORS DES ÉTÉS PRÉCÉDENTS NOUS VOUS PRIONS D'APPORTER LE PLUS GRAND SOIN DANS LE CHOIX DES DATES QUE VOUS SOLLICITEZ.**

**Conditions de remboursement :**

- En cas de désistement : le remboursement de la participation ne sera admis que dans le cas d'un désistement dûment motivé par écrit, reçu en Mairie au moins 10 jours avant le début de la semaine considérée et accompagné d'un RIB.

- En cas d'absence pour maladie : le remboursement pour la participation n'interviendra qu'à compter du 3<sup>ème</sup> jour consécutif d'absence, sur présentation d'un certificat médical, accompagné d'un RIB.

**2 - Deuxième étape : L'INSCRIPTION DÉFINITIVE**

**Du 04 au 22 Juin 2018**, vous devrez vous présenter au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) pour confirmer votre demande en fonction des places qui auront pu vous être attribuées, et pour régler les frais de séjour.

Les projets pédagogique et éducatif sont à disposition des familles dans les locaux de l'Accueil de Loisirs ou au service Jeunesse.

Les plannings hebdomadaires des activités prévues seront affichés chaque lundi de la semaine concernée.

À l'occasion des activités, des photographies peuvent être prises. Celles-ci seront tenues à la disposition des parents et pourront être exploitées ou diffusées sur des supports d'images propres à la commune (Infos communales, site internet, etc.).

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs vaut accord de publication et d'exploitation de ces photos selon les conditions susmentionnées, sauf opposition écrite du ou des parents.

Aucune attestation de présence ne pourra être fournie avant la vérification du pointage final des présences et des démarches administratives qui en découlent (se terminant généralement fin septembre)

**Au-delà du 22 Juin - 17 heures**, votre préinscription sera considérée comme annulée, si vous ne vous êtes pas présentés. **AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE SERVICE.**

**AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE  
NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES DÉLAIS**

**ET**

**DE FOURNIR LORS DE LA PRÉ-INSCRIPTION  
LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS DEMANDÉS**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS  
NE SERONT PAS ACCEPTÉS**

Je soussigné ....., responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement et des modalités d'inscription à l'accueil de loisirs.

**Date :**            /            /

**Signature des parents  
ou du représentant légal :**

**Exemplaire à conserver par les Parents ou le Représentant légal**



# ACCUEIL DE LOISIRS

## ÉTÉ 2018



L'accueil de loisirs communal sera ouvert du Lundi 09 juillet au Vendredi 31 Août 2018.

**Pour les enfants Craurois nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 juin 2015.**

L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SE DÉROULERA DANS LES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ARQUETS ; LE NUMERO DE TÉLÉPHONE EST LE : **06.31.41.15.64**

Les jeunes de 11 ans révolus (nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007) seront accueillis par l'association JIS.

L'Accueil de Loisirs est assuré du lundi au vendredi de **8h45 à 17h00**, hors jours fériés.

Une garderie est assurée pour les enfants dont les parents travaillent, le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **17h00 à 17h45**.

*Pour les enfants résidant à la Moutonne, un point d'accueil sera mis en place le matin à partir de 7h30 à l'école Jules FERRY. Un bus partira à 8h15 vers l'Accueil de loisirs des ARQUETS pour les amener.*

*Le soir, les enfants seront déposés vers 17h15 devant l'école Jules FERRY (pas d'accueil sur place, les enfants doivent être récupérés immédiatement).*

Les tarifs sont établis en fonction des revenus.

Taille de la famille	Tarif journalier Revenus mensuels x %	Tarif journalier minimum par enfant	Tarif journalier maximum par enfant
1 enfant à charge	0,45 %	4 euros	21.50 euros
2 enfants à charge	0,35 %	4 euros	16 euros
3 enfants à charge ou 2 enfants au centre	0,30 %	4 euros	13.70 euros

Calcul du coût : avis d'imposition des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer.

Totaliser toutes les sommes perçues avant abattement. Diviser par 12 (mensuel). Multiplier par le taux indiqué ci-dessus. Vous obtiendrez ainsi le montant, par jour et par enfant, qui vous sera demandé lors de la confirmation du séjour en Accueil de loisirs.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

### 1 - Première étape : LA PRÉ-INSCRIPTION

Compléter le formulaire de préinscription et le déposer au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, avant le **Vendredi 20 Avril 2017 à 17h00**, dernier délai.

Les documents requis doivent impérativement accompagner la demande d'inscription. Faute de quoi, le service ne pourra traiter la demande.

**VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT FOURNIR LES COPIES DES PIÈCES SUIVANTES (le service ne fait pas les copies):**

**Pour tous :**

- **L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (dernier avis reçu)**
- **Le dernier bulletin de salaire des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer**
- **L'attestation d'assurance extrascolaire**

**EN RAISON DE NOMBREUSES DEMANDES D'ANNULATION QUI ONT EU LIEU LORS DES ÉTÉS PRÉCÉDENTS NOUS VOUS PRIONS D'APPORTER LE PLUS GRAND SOIN DANS LE CHOIX DES DATES QUE VOUS SOLLICITEZ.**

**Conditions de remboursement :**

- En cas de désistement : le remboursement de la participation ne sera admis que dans le cas d'un désistement dûment motivé par écrit, reçu en Mairie au moins 10 jours avant le début de la semaine considérée et accompagné d'un RIB.

- En cas d'absence pour maladie : le remboursement pour la participation n'interviendra qu'à compter du 3<sup>ème</sup> jour consécutif d'absence, sur présentation d'un certificat médical, accompagné d'un RIB.

**2 - Deuxième étape : L'INSCRIPTION DÉFINITIVE**

**Du 04 au 22 Juin 2018**, vous devrez vous présenter au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) pour confirmer votre demande en fonction des places qui auront pu vous être attribuées, et pour régler les frais de séjour.

Les projets pédagogique et éducatif sont à disposition des familles dans les locaux de l'Accueil de Loisirs ou au service Jeunesse.

Les plannings hebdomadaires des activités prévues seront affichés chaque lundi de la semaine concernée.

À l'occasion des activités, des photographies peuvent être prises. Celles-ci seront tenues à la disposition des parents et pourront être exploitées ou diffusées sur des supports d'images propres à la commune (Infos communales, site internet, etc.).

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs vaut accord de publication et d'exploitation de ces photos selon les conditions susmentionnées, sauf opposition écrite du ou des parents.

Aucune attestation de présence ne pourra être fournie avant la vérification du pointage final des présences et des démarches administratives qui en découlent (se terminant généralement fin septembre)

**Au-delà du 22 Juin - 17 heures**, votre préinscription sera considérée comme annulée, si vous ne vous êtes pas présentés. **AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE SERVICE.**

**AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE  
NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES DÉLAIS  
ET  
DE FOURNIR LORS DE LA PRÉ-INSCRIPTION  
LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS DEMANDÉS  
  
LES DOSSIERS INCOMPLETS  
NE SERONT PAS ACCEPTÉS**

Je soussigné ....., responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement et des modalités d'inscription à l'accueil de loisirs.

Date :            /            /

**Signature des parents  
ou du représentant légal :**

**Exemplaire à restituer au Service Jeunesse lors de la préinscription**



# ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ 2018



*Formulaire de préinscription à retourner en mairie  
Jusqu'au 20 AVRIL 2018 - 17 heures (dernier délai)  
accompagné impérativement des **PHOTOCOPIES ET ORIGINAUX DES DOCUMENTS DEMANDÉS***

**NOM DE L'ENFANT** ..... **Prénom**.....  
Date de naissance : ...../...../..... Sexe : Masculin  Féminin

**REGIME ALLOCATAIRE**, cochez la case : CAF  MSA   
Autre Régime  Précisez..... (à renseigner même si vous ne bénéficiez pas d'une allocation)

**PARENT ou REPRÉSENTANT LEGAL :**

Nom ..... Prénom .....  
Adresse : .....  
Téléphone ..... Adresse Mail.....

- **Déclare que mon enfant \*** (\*Cocher la case si accord)

**Repartira de l'Accueil de Loisirs**

- seul
- pris en charge par un adulte (Nom, Prénom) : .....

**OU**

**Prendra le BUS de la Moutonne à l'école JULES FERRY :**

le matin  le soir

*Il sera accueilli le matin de 7h30 à 8h15 dans les locaux de l'école J. FERRY, puis transporté par bus à l'Accueil de Loisirs (école Les ARQUETS à LA CRAU)*

**Le retour à l'école JULES FERRY se fera à 17h15 SANS GARDERIE**

- repartira seul de l'école Jules Ferry
- sera pris en charge par un adulte (Nom, Prénom): .....

- **Déclare être assuré Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel \***

Compagnie : ..... N°.....

**AUTRE PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT ET/OU D'URGENCE**

Nom Prénom.....Tél : .....

Semaines Souhaitées: - Indispensables notez 1 - Facultatifs notez 2	Semaines Été 2018	Colonnes réservées à l'Administration			
		Semaines retenues par les Services municipaux	Nbre de Jours	Tarif journalier	Montant du versement
	Du 09/07 au 13/07		5		
	Du 16/07 au 20/07		5		
	Du 23/07 au 27/07		5		
	Du 30/07 au 03/08		5		
	Du 06/08 au 10/08		5		
	Du 13/08 au 17/08		4		
	Du 20/08 au 24/08		5		
	Du 27/08 au 31/08		5		
	TOTAL				

## **FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

Nom de l'enfant ..... Prénom.....

**VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé)

*Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication. Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.*

<b>VACCINS OBLIGATOIRES</b>	<b>DATES DES DERNIERS RAPPELS</b>	<b>VACCINS RECOMMANDES</b>	<b>DATES</b>
Diptérie		Hépatite B	
Tétanos		ROR (Rubéole-Oreillons-Rougeole)	
Poliomyélite			
<b>Ou</b> DT Polio		BCG	
<b>Ou</b> Tétracoq		Autres (préciser)	

**Je certifie que mon enfant est apte à la vie en collectivité et à jour de ses vaccinations (cocher la case) :**

### **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

NOM et Téléphone du Médecin traitant : .....

*Si l'enfant doit suivre un traitement médical pendant le séjour, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).*

*Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.*

**Votre enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I.?** OUI  NON

**Si OUI joindre la photocopie du P.A.I.**

P.A.I. Santé  P.A.I. Alimentaire  Autre  **Préciser :** .....

**En cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou de régime, la famille devra fournir un panier repas chaque jour de présence en Accueil de Loisirs.  
(certificat médical à joindre lors de l'inscription définitive).**

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :** votre enfant suit-il un régime, porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ?

Préciser : .....

**L'enfant est-il porteur de handicap?** OUI  NON

**Si OUI de quelle nature ?** .....

NB. l'admission d'un enfant nécessite que son état de santé soit compatible avec les activités et le fonctionnement d'un accueil de loisirs.

La recevabilité de la demande ne sera exprimée qu'après une réunion de concertation regroupant si nécessaire les parents et la direction de l'accueil de loisirs.

Si l'accord est donné et selon les particularités du handicap, un protocole d'accueil sera mis en place avant le premier jour du séjour (Document tenu à disposition des parents au service jeunesse)

Je soussigné ....., représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

**Date :**            /            /

**Signature :**